

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAUPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Charles ROZOY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Édouard CAVIN	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Damien THIEULEUX	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Transfert de compétences du Conseil Départemental de la Côte d'Or à Dijon Métropole – Création de postes

Lors de la séance du 28 novembre dernier, je vous donnais communication du courrier de M. le Préfet en date du 25 novembre, ainsi que de l'arrêté de transfert de compétences du Département de la Côte d'Or à Dijon Métropole, signé par ses soins le même jour.

Ce transfert nécessite, comme le prévoit l'arrêté préfectoral, la définition d'une période transitoire, qui s'achèvera le 1^{er} juin 2020, permettant au Département et à la Métropole d'ajuster leurs organisations respectives.

A ce stade, et afin de permettre la structuration des services métropolitains en vue de l'exercice effectif, à compter du 1^{er} juin prochain, des compétences transférées, il est proposé l'ouverture de postes en cohérence avec les indications figurant dans l'arrêté de transfert en termes de volumétrie, de filière et de catégorie.

Des évolutions pourront bien évidemment intervenir dans ce domaine, en fonction des dispositions définitives d'organisation qui seront arrêtées par la Métropole, et notamment des possibilités de coopérations ou de mutualisations qui seront recherchées.

Dans ce cadre, 39 postes sont créés au sein des services de Dijon Métropole à compter du 1^{er} janvier 2020. Ils se répartissent ainsi :

- Cadre d'emplois des attachés : 2
- Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs : 1
- Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs : 12
- Cadre d'emplois des rédacteurs : 1
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs : 10
- Cadre d'emplois des agents de maîtrise : 2
- Cadre d'emplois des adjoints techniques : 11

Il est précisé que la période transitoire permettra :

- d'ajuster par voie de décision modificative les crédits ouverts au chapitre 012 pour l'année 2020, au regard des recrutements qui seront réellement engagés,
- d'ajuster le tableau des effectifs figurant en annexe à la délibération du budget primitif 2020.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** les créations de postes telles qu'énoncées ;
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte et document à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)